

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

### 2018/32 - COMMUNICATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - ANNÉE 2016

Le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2016, par délibération n°17 C 0785 du 19 octobre 2017. Ce rapport est consultable sur le site de Lille Métropole ([www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)).

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Il est consultable sur le site de Lille Métropole ([www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)).

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

♦ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Fait à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme